

SELARL LE FLOCH – BAILLON - BICHAT

Commissaires de Justice Associés

15 Passage Lonjon

34960 MONTPELLIER CEDEX 2

aml-huissiers-montpellier.com

PROCES VERBAL DESCRIPTIF DE BIEN



**COMMISSAIRES
DE JUSTICE**

EXPEDITION CREDIT LOGEMENT/ AVOVENTES

PROCES VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

ET LE VENDREDI QUINZE DECEMBRE

A LA REQUETE DE :

CREDIT LOGEMENT, Société Anonyme au capital de 1.253.974.758,25 euros, dont le siège social est 50 boulevard de Sébastopol, TSA 69001 à 75155 PARIS CEDEX 03, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS, SIREN numéro 302 493 275, agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice, domicilié ès qualités audit siège social

REPRESENTE PAR :

Pour laquelle domicile est élu au cabinet de Maître Vincent RIEU, Avocat associé de la SCP DORIA AVOCATS, Avocats à la Cour d'Appel de MONTPELLIER, y domiciliés 23 Bis rue Maguelone 34000 MONTPELLIER, qu'elle constitue pour les siens sur le présent et ses suites

AGISSANT EN VERTU :

EN VERTU d'un jugement rendu par le tribunal de grande instance de MONTPELLIER 1e 16 mars 2015, signifié le 8 avril 2015, définitif selon certificat de non appel du 18 mai 2015 et d'une hypothèque judiciaire définitive du 29 mai 2015 volume 3404P02 2015 V n° 2188 se substituant à la provisoire du 27 août 2014 volume 3404P02 2014 V n° 4042

Je, Thierry LE FLOCH Commissaire de Justice associé, membre de la Selarl LE FLOCH – BAILLON - BICHAT, à la résidence de 34960 MONTPELLIER, et y demeurant 15 Passage Lonjon, soussigné,

Me suis transporté sur la commune de LUNEL VIEL AU 722 rue de République, immeuble donnant sur rue au rez de chaussée, à l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des biens qui y sont situés et appartiennent à :

AVOVENTES

Dont le requérant se propose de poursuivre l'expropriation en la forme légale, le susnommé n'ayant pas satisfait au commandement aux fins de saisie immobilière signifié par exploit de Maître LE FLOCH,

Commissaires de Justice associés à la SELARL LE FLOCH – BAILLON – BICHAT à la résidence de MONTPELLIER, le 02 novembre 2023.

AINSI QU'IL SUIE :

Désignation :

Les biens et droits immobiliers ci-après désignés, dépendant d'un ensemble immobilier, sis à LUNEL VIEL, 722 rue de la République, cadastré section AC n° 132 pour I a 95 ca, savoir:

- le lot 1 : un appartement situé en rez-de-chaussée du bâtiment partie Sud, composée d'une entrée avec dégagement, un séjour, une cuisine, un rangement, une chambre, une salle d'eau avec WC

et les 368/1.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales,

L'ensemble immobilier a fait l'objet d'un état descriptif de division et

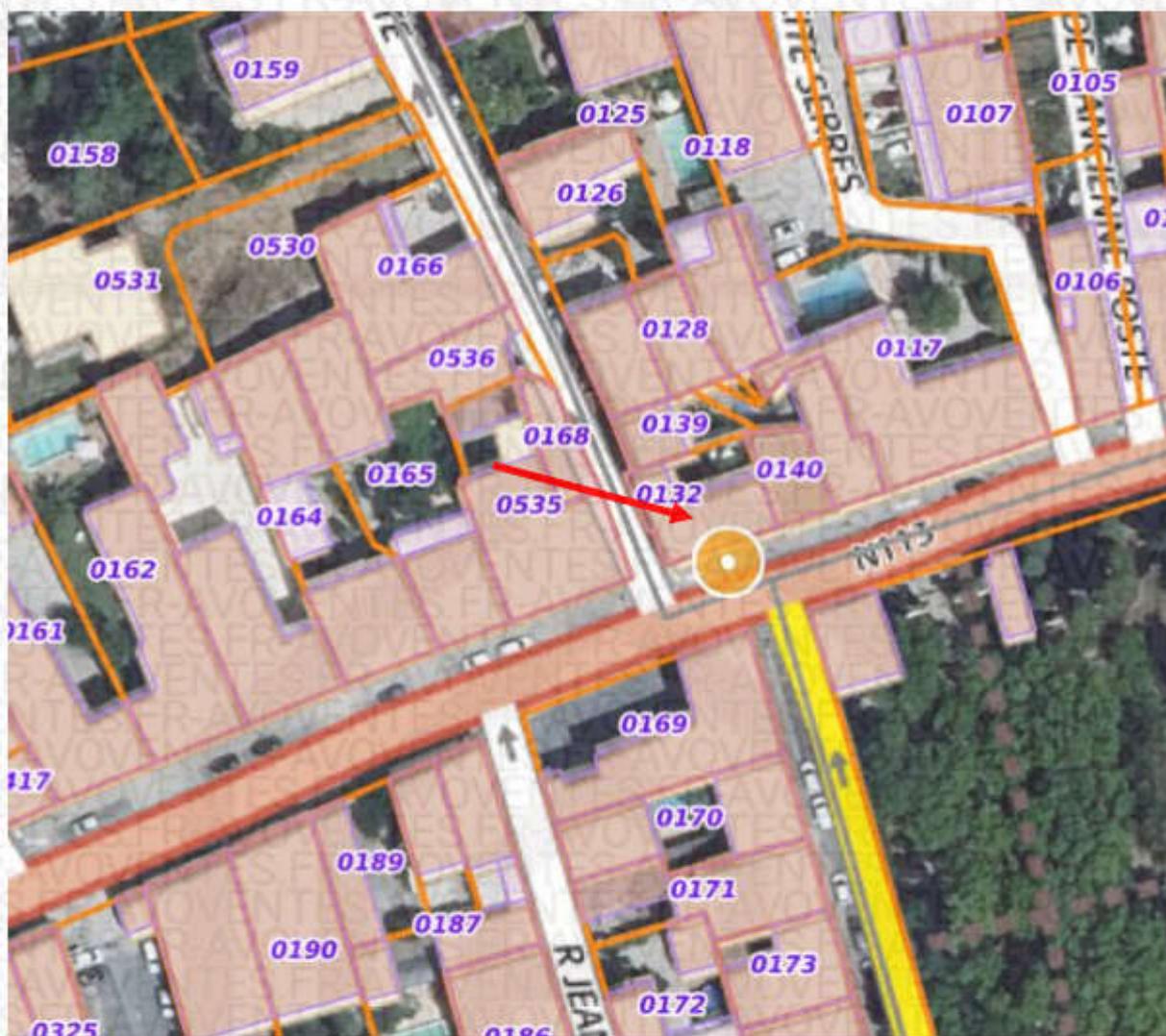
règlement de copropriété suivant acte reçu par Maître Jacques BRISARD, notaire à AIMARGUES, le 2 août 2010, publié le 20 août 2010 volume

2010 P n° 9440

SYNDIC : L'immeuble est divisé en deux parties(rez-de chaussée et étage), il n'a pas été possible d'entrer en contact avec le débiteur ou avec le propriétaire de l'étage, aucun élément ne permet d'indiquer l'existence d'un quelconque syndic.

BAIL : Sur indication des voisins il n'existe aucune occupation du bien depuis plusieurs années, celui-ci est à l'abandon. Aucun bail n'est porté à ma connaissance.

CHAUFFAGE : climatisation réversible



Résultat du repérage

Date du repérage : 15/12/2023
Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage : Néant
Liste des pièces non visitées : Néant
Représentant du propriétaire (accompagnateur) : Me LE FLOCH Thierry
Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface annexe	Commentaires
Entrée	6,57	0	
Séjour	21,92	0	
Chambre 1	9,7	0	
Chambre 2	9,44	0	
Salle d'eau / WC	3	0,5	
Cuisine	11,99	0	
Débarras	1,67	0	
Chambre 3	17,74	0	

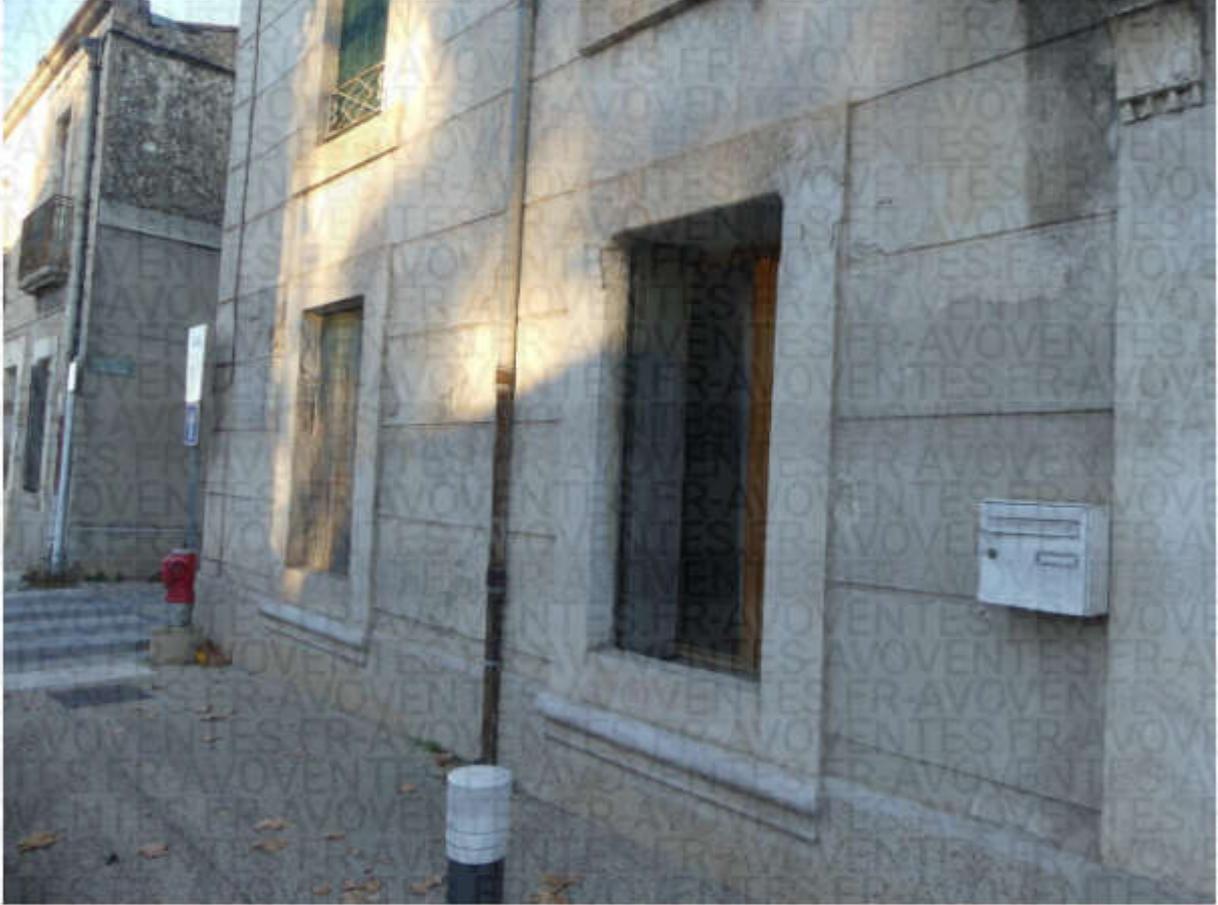
Superficie privative en m² du ou des lot(s) :

Surface loi Carrez totale : 82,03 m² (quatre-vingt-deux mètres carrés zéro trois)
Surface annexe totale : 0,50 m² (zéro mètres carrés cinquante)

EXTERIEUR

La façade de l'immeuble est en pierre, l'accès au lot se fait directement par la porte située face à la RN 113 au numéro 722 de la rue.





ENTREE

Le bien a fait l'objet d'une rénovation récente, voire encore en cours d'achèvement, l'entrée se fait par une porte en bois ajourée en partie haute, elle donne accès à un sas desservant sur la gauche le séjour et sur la droite une chambre.



SEJOUR

Les murs se composent de plâtre peint en blanc sans défaut notable

Le sol possède un revêtement en carrelage de couleur claire.

Le plafond peint en blanc ne présente pas de marque visible, des poutres apparentes agrémentent les parties hautes.

Cette pièce possède également deux fenêtres en bois double vitrage, deux vantaux avec volets bois





CUISINE

Les murs de la cuisine sont constitués de peinture blanche sur deux pans et de pierres apparentes pour le mur séparant l'une des chambres.

Le sol est recouvert d'un carrelage beige sans défaut apparent

Les meubles hauts et bas ne présentent aucune détérioration particulière

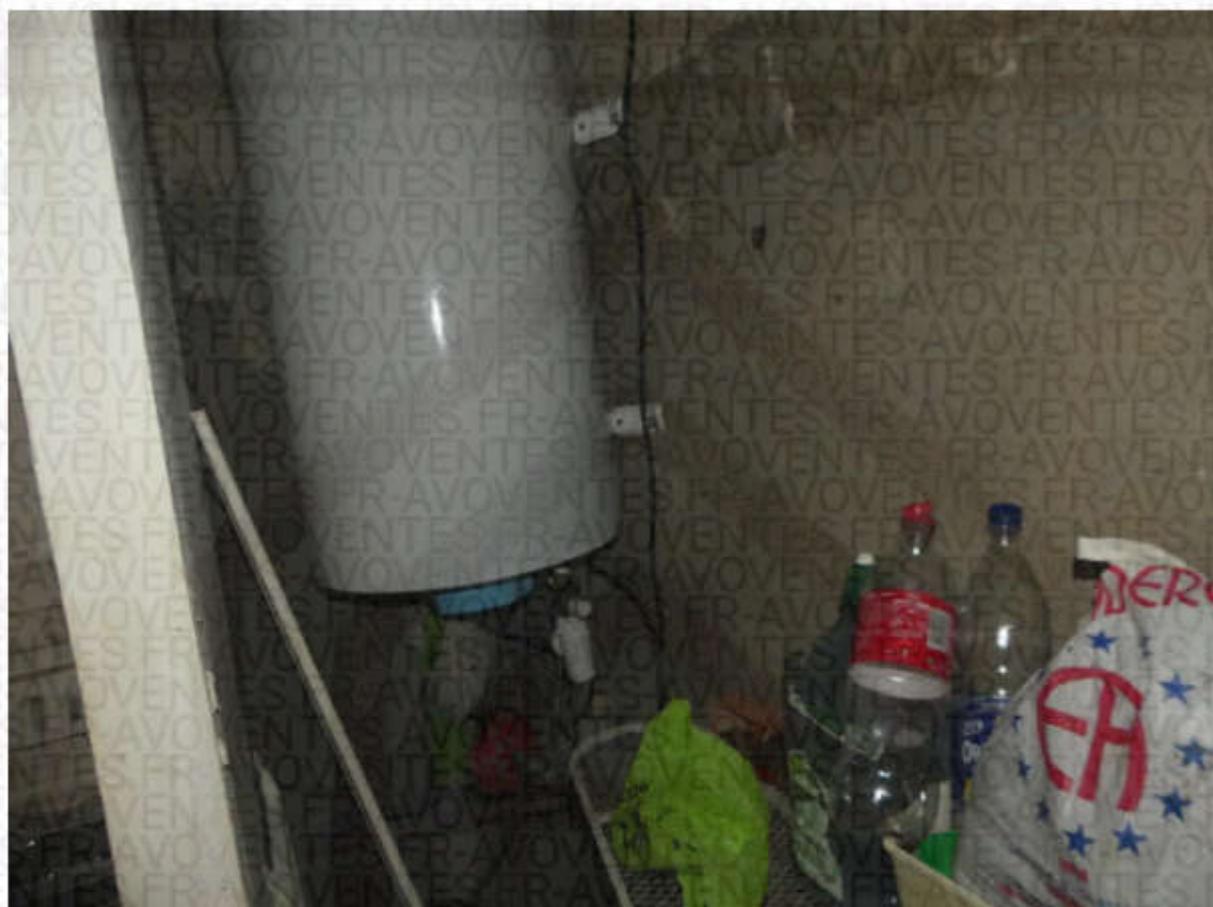
La pièce est équipée d'un évier inox un bac, un égouttoir.





DEBARRAS

Cet espace est laissé brut et reçoit le ballon électrique d'eau chaude sanitaire, il s'agit d'un cloisement opéré au fond de la cuisine.



CHAMBRE N°1

Les murs se composent de plâtre peint en blanc sans défaut notable, l'un des murs est constitué de pierres apparentes.

Le sol possède un revêtement en carrelage de couleur claire.

Le plafond peint en blanc ne présente pas de marque visible, des poutres apparentes agrémentent les parties hautes.



CHAMBRE N°2

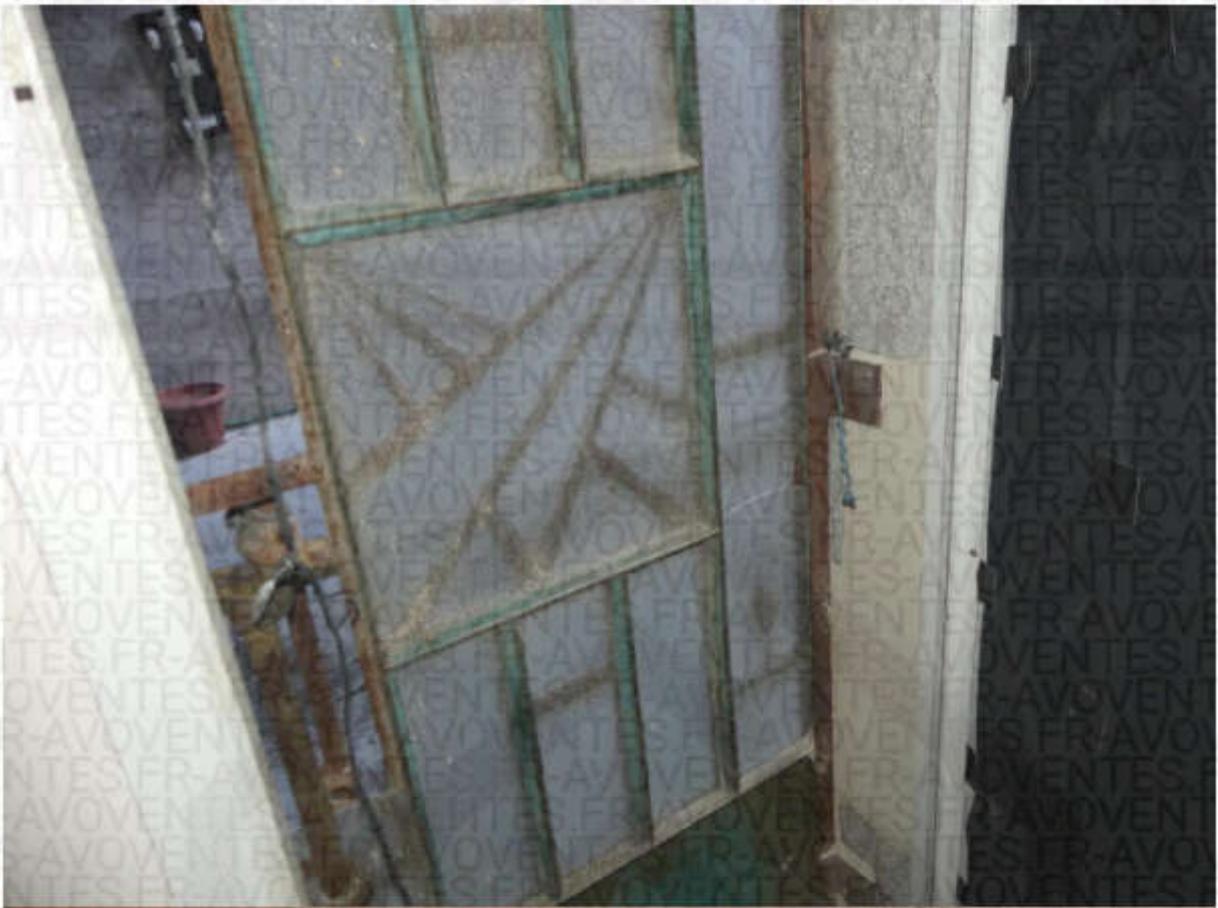
Les murs se composent de plâtre peint en blanc sans défaut notable

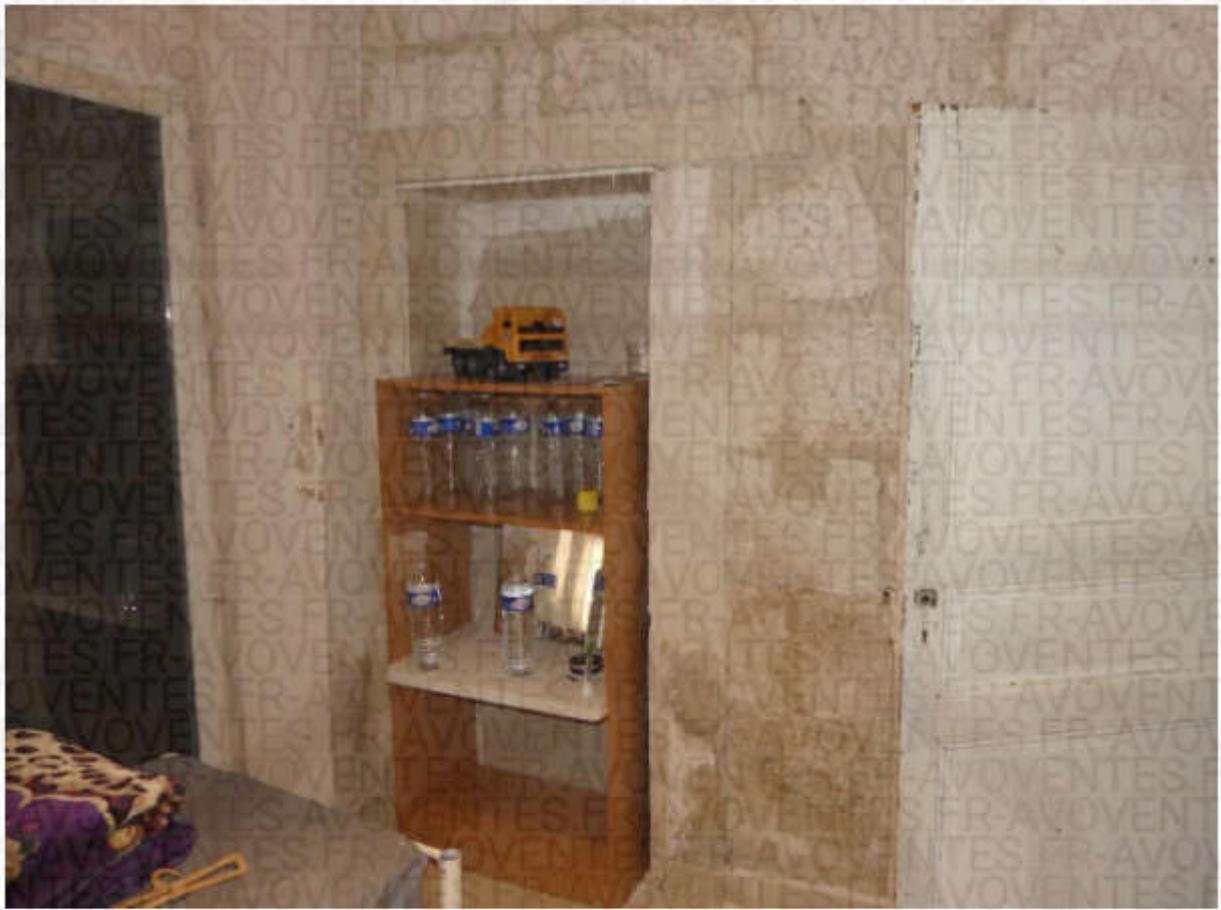
Le sol possède un revêtement en carrelage de couleur claire.

Le plafond peint en blanc ne présente pas de marque visible, des poutres apparentes agrémentent les parties hautes.

La pièce est ajourée par une fenêtre deux vantaux et une porte fenêtre un vantail en PVC.







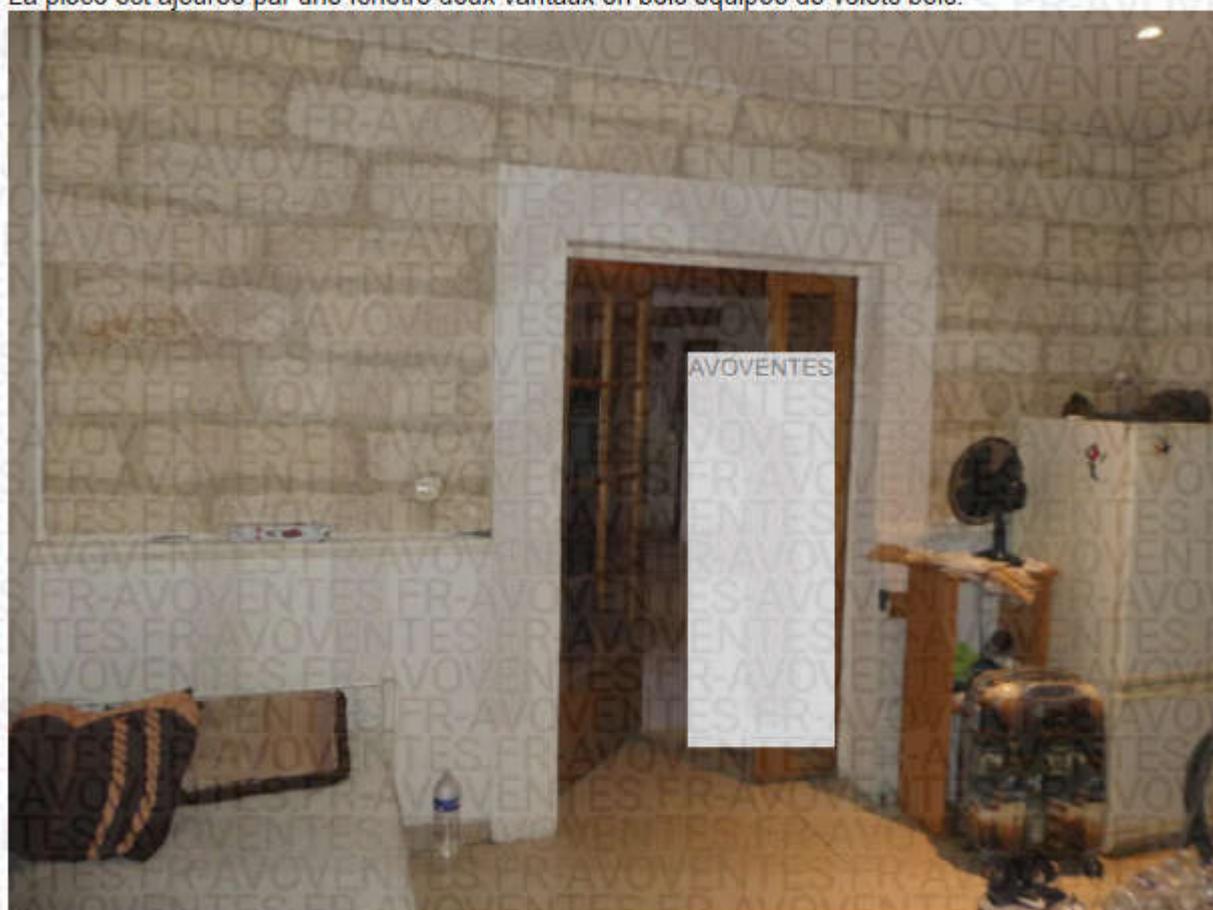
CHAMBRE N°3

Les murs se composent de plâtre peint en blanc sans défaut notable et pour partie de pierres apparentes en bon état d'entretien.

Le sol possède un revêtement en carrelage de couleur claire.

Le plafond peint en blanc ne présente pas de marque visible, des poutres apparentes agrémentent les parties hautes.

La pièce est ajourée par une fenêtre deux vantaux en bois équipée de volets bois.







SALLE D'EAU WC

Le revêtement de sol est constitué d'un carrelage de couleur foncée laissé en bon état. Q

Les murs faïencés et peints demeurent sans dégradation pour les parties visibles.

Cette salle de bain se compose d'une simple vasque, d'une douche italienne, et d'un WC avec réservoir de chasse, l'ensemble en état de fonctionnement apparent.





De tout ce qui précède, j'ai dressé le présent **PROCES VERBAL** pour servir et valoir ce que de droit

